



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 10 juin 2021
affiché ou publié le jeudi 10 juin 2021
identifiant de télétransmission 073-200069110-20210610-lmc1H25429H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H25429H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 juin 2021

n° 092-21

Objet : *RS - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel avec la société FG Publicité dans le cadre du projet de requalification de la RD1006*

- date de convocation le 28 mai 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi trois juin dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 40

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco -

Jean-Benoît Cerino - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Marie Perrier

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton

Jean-Pierre Fressoza

Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Dominique Pommat

Philippe Gamen

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Philippe Ferrari

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochoaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Alain Thieffenat à Corine Wolff

- conseillers excusés : 9

Stéphane Bochet - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Serge Tichkiewitch

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 juin 2021

délibération n° 092-21

objet **RS - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel avec la société FG Publicité dans le cadre du projet de requalification de la RD1006**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le Bureau du 14 novembre 2019 a approuvé l'acquisition d'une habitation située en bordure de la route de Challes sur la commune de La Ravoire, afin de réaliser les travaux de requalification de la RD1006 entre la Garatte et la Trousse.

La démolition de cette ancienne habitation est prévue courant juin 2021. Préalablement à ces travaux, il est nécessaire de déposer le panneau publicitaire adossé à la façade. Ce panneau appartient à la société FG Publicité dont le contrat d'affichage avec Grand Chambéry prend fin le 6 février 2022.

Afin de mettre un terme anticipé au contrat, Grand Chambéry et FG Publicité ont convenu l'établissement d'un protocole d'accord transactionnel comprenant les engagements suivants pour chacune des parties :

- Grand Chambéry s'engage au paiement d'une indemnité d'un montant estimé à 5 830 € au plus tard le 30 juin 2021, correspondant au préjudice de FG Publicité pour les 10 mois entre le moment du démontage du panneau et le terme du contrat fixé le 6 février 2022.
- FG Publicité s'engage à procéder au versement d'un montant de 1 000 € au plus tard le 30 juin 2021, correspondant aux loyers pour la même période de 10 mois.
- Grand Chambéry s'engage au paiement d'une indemnité complémentaire maximale de 3 450 € HT correspondant au coût de remontage d'un nouveau panneau sur présentation à Grand Chambéry d'une facture acquittée faisant suite à la mise en place effective de ce panneau sur le foncier contigu.

Il est proposé d'approuver ce protocole d'accord transactionnel, joint en annexe.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau les protocoles transactionnels,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le protocole d'accord transactionnel avec la société FG Publicité,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer ce protocole,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 092-21

Objet de l'acte : RS - Approbation d'un protocole d'accord transactionnel avec la société FG Publicité dans le cadre du projet de requalification de la RD1006

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 5 - Transactions /protocole d accord transactionnel 1 - Délibération autorisant la transaction

Date de l'acte : 10 juin 2021

Annexe(s) : Périmètre protocole FG Publicité RD1006,
Protocole transaction avec FG Publicité

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210610-lmc1H25429H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25429H1

Date de transmission en Préfecture : 10 juin 2021

Date de réception en Préfecture : 10 juin 2021

Période d'affichage : du au